

1	25/05/2010	O. FREZOT
RÉVISION	DATE	RÉDACTION

Documentation utilisateur de GIDAF V2

Version à destination des utilisateurs industriels et laboratoires

DATE	PAGE	REVISION	MODIFICATIONS
21/06/10		0.1	



Sommaire

1.	Objet de ce manuel	4
2.	Présentation et objectifs de GIDAF	5
2.1	Contexte	5
2.2	Les acteurs de GIDAF	6
3.	Connexion à GIDAF	8
4.	GIDAF	10
4.1	Etablissement	11
4.2	Déclaration	18
4.2.1	Menu déclaration	18
4.2.2	Déclaration en ligne	21
4.2.3	Déclarer sous format Excel ou EDILABO – Obtenir le fichier à renseigner	24
4.2.4	Déclarer sous format Excel ou EDILABO – Restituer le fichier renseigné	27
4.2.5	Les contrôles de cohérence sur les déclarations	27
5	La restitution et l’exploitation des données (Inspection - Agences)	28
6	La restitution et l’exploitation des données	30
7	Relance	33

Abréviations et mots-clés

AMO : assistance à maîtrise d'ouvrage.

ADES : portail national du SIE d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines (<http://www.ades.eaufrance.fr/>).

AE : Agences de l'eau (<http://www.lesagencesdeleau.fr/>).

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières (<http://www.brgm.fr/>).

MEEDDM : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la mer (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>).

BATCH Traitements automatiques : Il s'agit d'opérations automatisées déclenchées soit à la demande, soit automatiquement.

PARAMETRE Substance ou caractéristique quelconque mesurable. On distingue les paramètres à une seule grandeur (caractéristiques mesurables) ou à plusieurs grandeurs (substances). On distingue également les paramètres selon un support (eau, boues...), une fraction (<2mm...) et un milieu (eau, air, sol).

FLUX ET MASSE : Le flux exprime la quantité de substance rejetée par unité de temps. Si l'unité de temps correspond à la période de l'agrégation, la valeur du flux est identique à la valeur de la masse. Les valeurs stockées seront des flux mais elles seront présentées avec l'unité de temps de la période d'agrégation.

1. Objet de ce manuel

Ce document décrit le mode opératoire pour chacun des profils d'utilisateurs de GIDAF. Il peut en être fait des extractions souhaitées en fonction des besoins, qu'ils soient de l'ordre de la formation, de l'information ou du support.

Conventions

Les noms de chapitre, de section ou de zone de saisie apparaissent entre guillemets.



Ce pictogramme identifie des remarques utiles mais sans incidence sur le cours des instructions exposées.



Ce pictogramme identifie des informations à lire et/ou à exécuter **impérativement** qui peuvent influencer le cours des instructions suivantes.



Ce pictogramme identifie un renvoi vers un chapitre, une partie ou une page où est décrite la suite des instructions.

Assistance

En cas de problème dans l'exécution des instructions exposées dans ce manuel, vous avez la possibilité de contacter l'assistance aux utilisateurs à l'adresse :

Support-gidaf@brgm.fr

2. Présentation et objectifs de GIDAF

2.1 Contexte

La réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement soumet certains exploitants à une auto surveillance des émissions dans l'eau au regard des caractéristiques de leurs rejets et notamment des flux émis dans l'environnement.

Cette démarche a pour objectif premier de responsabiliser l'exploitant sur le bon fonctionnement des équipements épuratoires mis en œuvre pour respecter les valeurs limites d'émissions imposées.

Cette auto surveillance est transmise régulièrement à l'inspection des installations classées pour qu'elle exerce son action régaliennne.

Parallèlement, certains exploitants doivent également transmettre ces résultats à l'agence de l'eau dont ils dépendent, pour le calcul de la redevance.

Les vecteurs de transmissions des données d'auto surveillance à l'inspection et à l'agence sont actuellement très divers entre les établissements concernés. Cette situation rend souvent difficile l'exploitation de ces données tant pour les émetteurs que pour la DREAL ou l'agence de l'eau.

L'application permettant la Gestion Informatisée des Données d'Auto surveillance Fréquentes appelée GIDAF a été pilotée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les Directions Régionales de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement de plusieurs départements de ce bassin.

GIDAF, au-delà de l'uniformisation de transmission des données, a plusieurs objectifs :

- éviter aux exploitants la transmission des données à plusieurs instances en parallèle comme pratiqué actuellement,
- permettre à l'exploitant de détecter rapidement les écarts par rapport aux valeurs limites d'émissions imposées,
- mettre à disposition de l'exploitant des systèmes d'exploitation des données d'auto surveillance (moyennes, graphiques, évolutions, ...),

et bien sûr, permettre à l'inspection des installations classées de :

- vérifier le respect des dispositions réglementaires,
- améliorer le contrôle qualité sur les données transmises,
- réaliser des analyses ciblées (par secteur, par paramètre, par cours d'eau, par bassin versant...).

2.2 Les acteurs de GIDAF

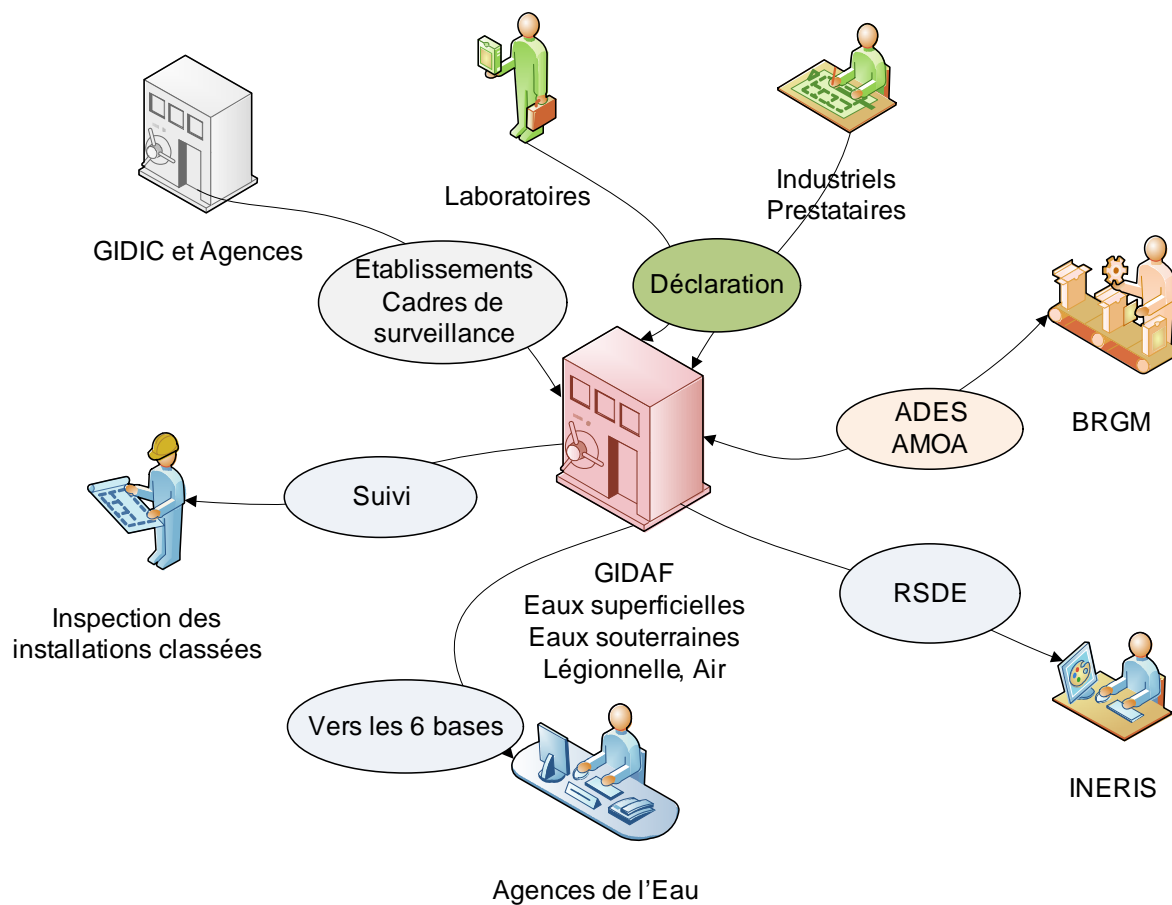


Figure 1: schéma global des acteurs du Système GIDAF

Les **Industriels** exploitent les Installations classées, ils déclarent et valident leurs déclarations.

Leurs **Prestataires** sont leurs éventuels sous-traitants pouvant saisir les analyses, mais ne pouvant pas les valider.

Les **laboratoires**, mandatés par l'Inspection, peuvent effectuer des contrôles, les saisir et valider dans GIDAF.

L'Inspection des Installations classées traite et exploite les informations.

Les **Agences de l'Eau** exploitent une partie des informations.

Les informations concernant les établissements et leur cadre de surveillance proviennent de **GIDIC/SIIC**, et dans certains cas des Agences de l'Eau.

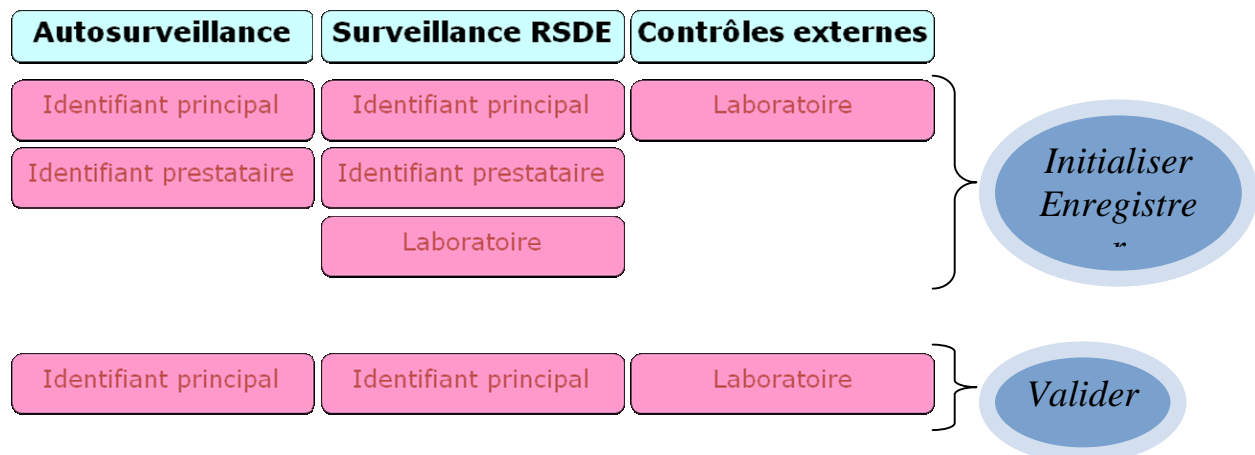
L'INERIS est destinataire des campagnes RSDE (Recherche Substances Dangereuses dans l'Eau).

Le **BRGM** est assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMOA) du MEEDDM. Il héberge le système d'information GIDAF, et est en charge de son support (à l'adresse support-gidaf@brgm.fr).

Les profils de l'application en découlant sont les suivants :

Profil	Description
AGENCE	Cet acteur, présent en agence de l'eau, administre les données contextuelles d'auto surveillance spécifique à l'agence. Il n'effectue aucun contrôle sur les données transmises au système. Il effectue la gestion des commandes fournies aux laboratoires. Il peut compléter le cadre réglementaire pour certains industriels.
COR-INSPECTION	Profil administrateur régional propre aux services de l'INSPECTION. Cet acteur gère notamment les habilitations des utilisateurs au sein de sa DRIRE/DREAL.
INSPECTION	Inspecteur DRIRE : responsable des informations structurelles des données d'autosurveillance. Cet acteur est responsable de la saisie des données référentielles. Il est destinataire des déclarations validées par les exploitants et des relances aux industriels en retard de transmission des données
PRD-INDUSTRIEL (identifiant principal)	Industriels : Cet acteur est responsable de la production des données d'auto surveillance et de la transmission aux services de l'inspection.
PRD-LABORATOIRE (laboratoire)	Laboratoires mandatés par l'Agence ou par les services de l'inspection : Cet acteur est responsable de la production des données relatives à un contrôle extérieur des rejets. Lors d'un contrôle demandé par les services de l'inspection ou l'Agence, cet acteur doit pouvoir saisir des résultats d'analyse sans envoi préalable de la matrice par l'inspection. Cet acteur a le pouvoir de validation des contrôles extérieurs seuls.
PRD-PRESTATAIRE (identifiant prestataire)	Prestataires d'un industriel : Cet acteur, délégué par l'exploitant, est responsable de la production des données d'auto surveillance. Cet acteur n'est pas autorisé à valider une déclaration ou à demander son invalidation. Il peut initialiser des déclarations RSDE et d'autosurveillance, et peut importer les données d'autosurveillance. C'est l'industriel qui le mandate, qui lui met à disposition les identifiants.
LECTEUR	Cet acteur a accès en lecture seule à l'ensemble des informations de la base GIDAF.

Le schéma suivant montre selon le type de déclaration, les acteurs pouvant mener des actions :



3. Connexion à GIDAF

Pour accéder à cette application en ligne, l'adresse est la suivante :

<https://gidaf.developpementdurable.gouv.fr>

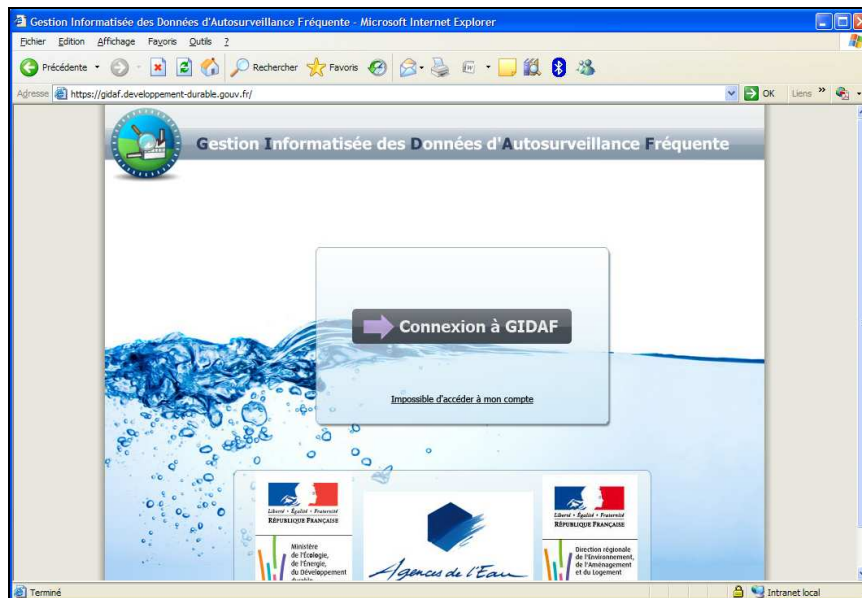


Figure 2: page d'identification

Un identifiant/mot de passe est nécessaire pour se connecter à GIDAF, quelque soit le profil de l'utilisateur. L'identifiant est communiqué par l'Inspection des Installations Classées au niveau régional ou l'Agence pour les industriels et leurs prestataires. Pour les laboratoires, les codes d'accès sont gérés au niveau national et délivrés sur demande auprès de Marine COLIN de la DGPR (marine.colin@developpement-durable.gouv.fr).



Le compte n'existe proprement que si le compte existe dans l'annuaire (élaboré par l'inspection) ET si l'établissement a bien été importé de GIDIC dans GIDAF.

En cas de problème pour s'identifier, le lien « Impossible d'accéder à mon compte » renvoie vers l'adresse du support de GIDAF à contacter quelque soit la nature du problème : support-gidaf@brgm.fr

A l'issue d'une première connexion l'industriel se voit demander les renseignements complémentaires suivant :

- Code SIRET (obligatoire),
- Code NAF (facultatif),
- Adresse courriel du correspondant à l'inspection (facultatif à cet instant, mais indispensable par la suite).



The screenshot shows the GIDAF web application interface. At the top, there is a navigation bar with the GIDAF logo on the left and the text "_TEST (FRD-INDUSTRIEL) | RHIN-MEUSE (02) | LORRAINE (41) | stage(stage) | Déconnexion" on the right. Below the navigation bar, there is a menu with "Accueil", "Etablissements", "Déclarations", "Restitutions", and "Personnalisation ?". On the right side of the menu, there are links for "Historique" and "Favoris". The main content area contains a "Validation" form with the following fields:

Numéro SIRET :	<input type="text" value="12345678912345"/>
Code NAF :	<input type="text" value="aaa"/>
Adresse email du référent :	<input type="text" value="gidaf.dire-lorraine@industrie.gouv.fr"/>

Below the form, there are two buttons: "Enregistrer" and "Annuler".

Après validation de la page courante, si le numéro SIRET existe déjà dans la base de données pour un autre établissement, un message d'information s'affiche à l'écran, invitant l'utilisateur à contacter son correspondant INSPECTION pour vérifier les raisons de la présence d'un doublon dans le système.

4. GIDAF

A l'issue de l'identification, la page d'accueil est la suivante :

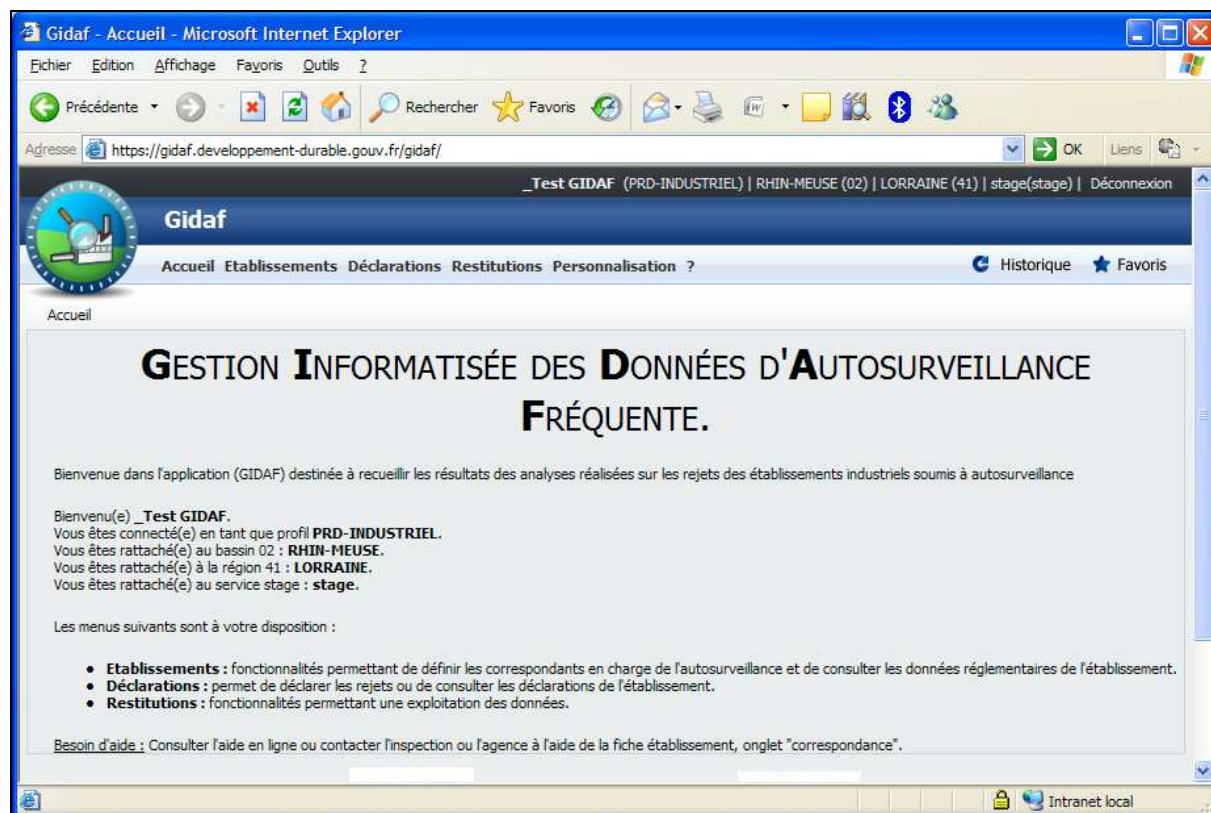


Figure 3: page d'accueil

Un industriel dépend d'un bassin OU d'une région, et d'un service.

Les trois options actives pour l'industriel sont les suivantes :

- **Etablissements** : fonctionnalités permettant de définir les correspondants en charge de l'autosurveillance et de consulter les données réglementaires de l'établissement.
- **Déclarations** : permet de déclarer les rejets ou de consulter les déclarations de l'établissement.
- **Restitutions** : fonctionnalités permettant une exploitation des données.

4.1 Etablissement

Le Module Etablissements permet de gérer les données de référence des établissements. Les opérations disponibles sont les suivantes :

- Rechercher des établissements,
- Visualiser et gérer les données des établissements :
 - Situation d'un établissement (synthèse des informations à jour pour l'établissement courant),
 - Identité d'un établissement (informations administratives),
 - Informations de correspondance (adresses électroniques),
- Cadres de surveillance :
 - Gérer les cadres de surveillance d'un établissement,
 - Créer un cadre de surveillance à partir d'un cadre existant.
 - Structure de surveillance (points de surveillances, paramètres et données règlementaires associées),
- Ajouter un établissement (fonctionnalité disponible uniquement pour les Agences),

Accessible par le menu « Etablissement/fiche établissement », la page relative à l'établissement se décompose en plusieurs onglets.

Dans l'onglet « Situation » se trouvent toutes les informations générales relatives à l'entreprise, et surtout la situation de l'établissement.



L'état « Complet » doit obligatoirement marquer les rubriques « Etablissement » et « Eaux superficielles ». Dans le cas contraire le cadre ou la structure de surveillance sont incomplets et il est inutile de continuer car les valeurs saisies ne pourraient être transmises à l'inspection.



Dans le cas où le cadre ou la structure à utiliser sont incomplets, il faut contacter l'inspecteur en charge de l'installation.

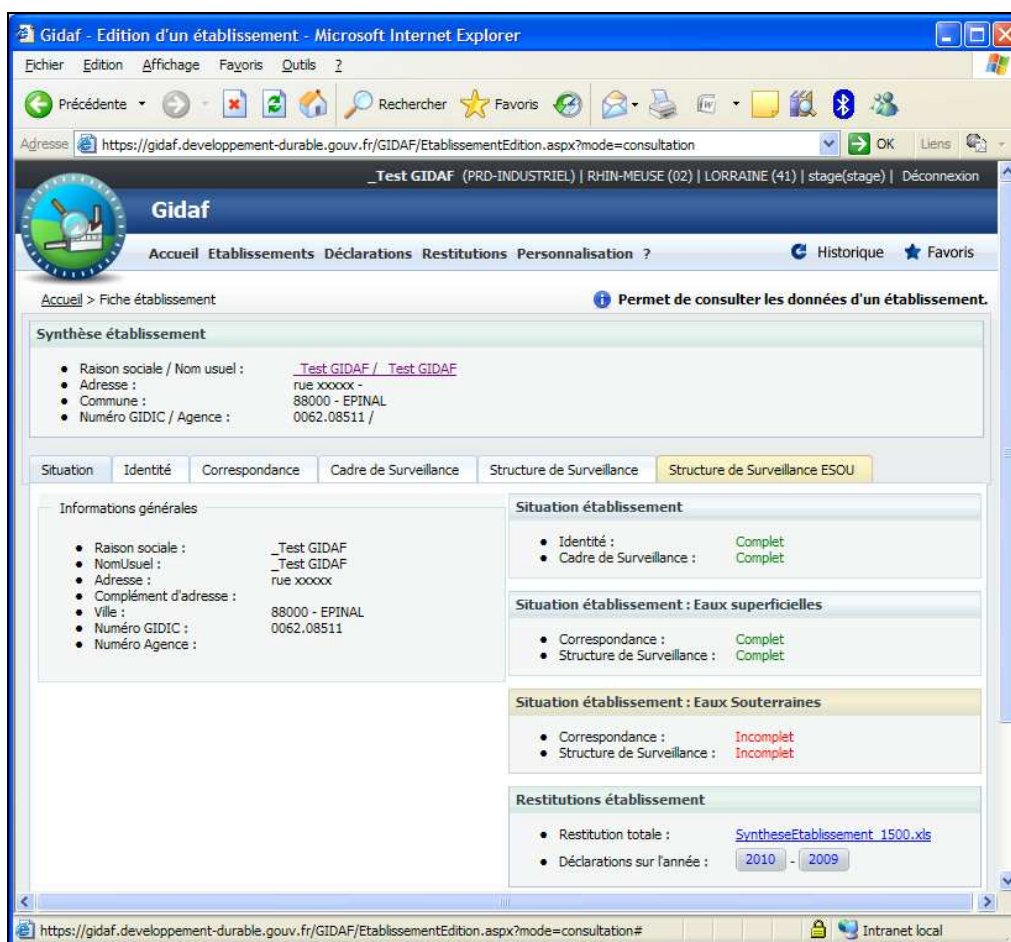


Figure 4: situation d'un établissement

Dans l'onglet identité se trouvent tous les paramètres importés de GIDIC. Les codes SIRET et NAF étant saisis sous GIDAF, eux seuls peuvent être édités et sont donc non grisés:

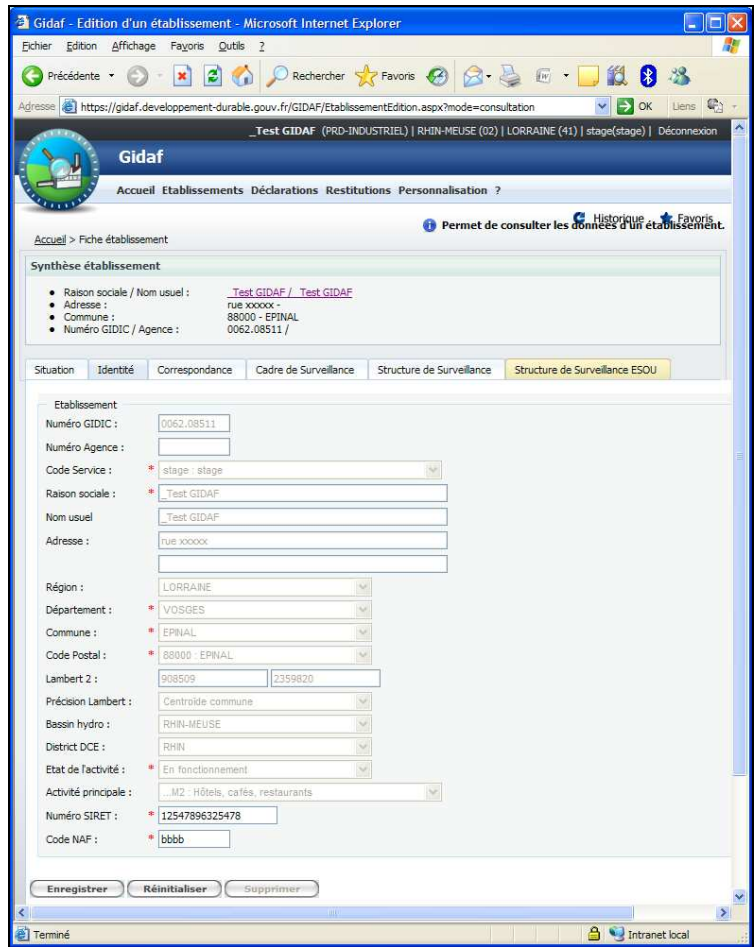


Figure 5: Identité de l'établissement

Dans l'onglet correspondance se trouvent, pour chaque structure, les adresses mail de contact:

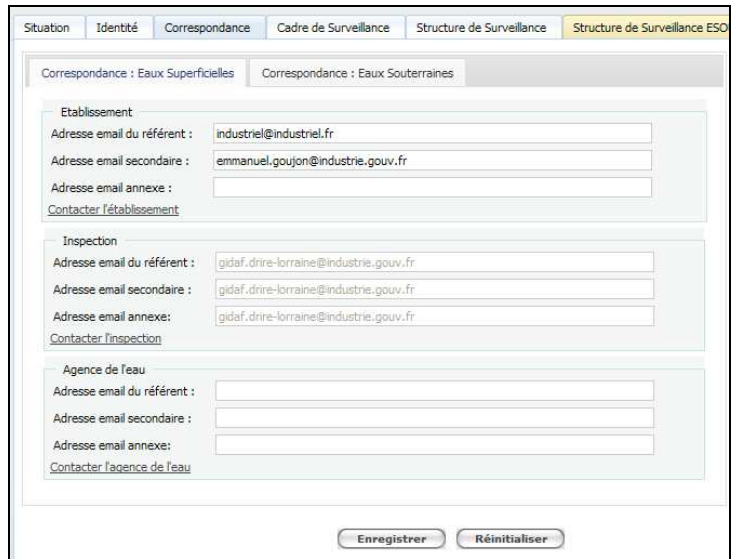


Figure 6: onglet correspondance

Cet onglet permet de gérer les adresses email des différents acteurs impliqués dans le suivi de l'autosurveillance. Chaque acteur « établissement », « Inspection » et « Agence » dispose de trois adresses de correspondance.

- Si l'établissement est géré exclusivement par les services de l'inspection, l'adresse « email du référent Inspection » est automatiquement renseignée par l'adresse saisie dans GIDIC par l'inspection.
- Si l'établissement est géré exclusivement par l'agence de l'eau, l'adresse « email du référent Agence de l'eau » est rempli par l'agence.

L'onglet « Correspondance » d'un établissement est considéré comme « Complet » si et seulement si l'établissement dispose :

- D'au moins une adresse référent établissement
- D'au moins une adresse référent INSPECTION s'il s'agit d'un établissement GIDIC (numéro GIDIC non vide)
- D'au moins une adresse référent Agence s'il s'agit d'un établissement Agence (numéro Agence non vide)

Dans le cas contraire la correspondance est marquée « Incomplet » dans l'onglet « Situation » et aucune saisie de déclarations d'auto surveillance n'est autorisée.

Le référent de l'inspection est le seul à recevoir les mails de validation. Les trois adresses de l'inspection pouvant être saisies dans GIDIC sont destinataires des mails de relance.

La saisie d'un email référent INSPECTION est obligatoire si l'établissement dispose d'un point de surveillance avec au moins un paramètre suivi par l'inspection. La saisie d'un email référent Agence de l'Eau est obligatoire si l'établissement dispose d'un point de surveillance avec au moins un paramètre suivi par l'Agence.



Si une des règles indiquées ci-dessus n'est pas respectée, alors la situation de la correspondance est affichée comme incomplète.

L'onglet Cadre de surveillance est le reflet de l'arrêté préfectoral.



Seul le profil agence a la possibilité de modifier le libellé du cadre ainsi que la date d'ouverture. Si l'inspection souhaite intégrer des modifications à un cadre de surveillance, elle ne peut le faire que dans GIDIC.

Les règles des cadres de surveillance, à mettre en oeuvre dans GIDIC pour être appliquées dans GIDAF, sont les suivantes :

- Le cadre de surveillance définit les contraintes en vigueur pour l'établissement.
- Un cadre de surveillance peut regrouper les prescriptions d'un ou plusieurs arrêtés préfectoraux.
- Un seul cadre de surveillance peut être en vigueur à une date donnée.
- A l'entrée en vigueur d'un arrêté complémentaire ou de modifications des exigences de l'agence de l'eau, l'inspection doit fermer le dernier cadre de surveillance et définir un nouveau référentiel.
- Si plusieurs cadres de surveillance sont valides sur une période donnée, les restitutions seront établies pour chacune des périodes de validité des cadres de surveillance.

Numéro	Libellé	Date d'ouverture
986	Nouveau cadre 620001	30/12/2008

Figure 7: Cadre de surveillance

L'onglet « Cadre de surveillance » est considéré comme « Complet » si et seulement si l'établissement dispose d'au moins un cadre de surveillance en vigueur c'est-à-dire disposant :

- D'un libellé de cadre de surveillance non vide,
- D'une date d'ouverture antérieure à la date du jour,
- D'une date de fermeture vide ou supérieure à la date du jour.

Dans le cas contraire le cadre de surveillance est marquée « Incomplet » dans l'onglet « Situation » et aucune saisie de déclarations d'auto surveillance n'est autorisée.

Enfin, l'onglet « **Structure de surveillance** » contient les points de surveillance et les paramètres (provenant de GIDIC/SIIC) devant faire l'objet des déclarations:

Point de surveillance :

Figure 8: point de surveillance

L'onglet « Structure de surveillance » est considéré comme « Complet » si et seulement si l'établissement dispose d'au moins un point de surveillance en vigueur avec au moins un paramètre disposant :


- d'un code famille non vide,
- d'un code paramètre non vide,
- d'un code unité non vide.

Dans le cas contraire la structure de surveillance est marquée « Incomplet » dans l'onglet «situation » et aucune saisie de déclarations d'auto surveillance n'est autorisée.

Paramètre de surveillance :

Figure 9: structure de surveillance

Les paramètres souligné sont ceux visés par l’action RSDE, les paramètres en italique sont les paramètres suivis par l’agence.

 L’onglet Structure de Surveillance ESOU concerne les eaux souterraines. Seules les installations devant effectuer (par arrêté) un suivi des eaux souterraines sont concernées. L’onglet est en version 2 visible même pour les installations non-concernées par les eaux souterraines.

4.2 Déclaration

Le Module de Déclarations permet de :

- Rechercher des déclarations,
- Saisir en ligne des déclarations,
- Exporter et importer des déclarations,

Les paramètres faisant l'objet du suivi sont ceux sélectionnés sous GIDIC. Pour chacun de ces paramètres une coche précise s'ils sont RSDE.



Les 4 paramètres Volume Moyen Journalier, MES, DCO ou COT sont particuliers : ils peuvent apparaître deux fois dans la structure s'ils sont suivis dans le cadre de l'autosurveillance et si l'installation fait également l'objet d'une surveillance au titre de l'action RSDE où ces trois paramètres sont demandés systématiquement (un seul paramètre entre COT ou DCO).

Une déclaration peut avoir plusieurs états :

- Enregistrée : déclaration enregistrée et conforme aux exigences des contrôles de cohérence.
- Validé: déclaration enregistrée et ayant subi les contrôles réglementaires,
- Invalide : déclaration invalidée suite à une demande d'invalidation.
- En attente d'invalidation : déclaration validée ayant fait l'objet d'une demande d'invalidation de la part d'un industriel.

4.2.1 Menu déclaration

On accède au module de déclaration par le menu général « Déclaration/Initialiser » :

The screenshot shows the GIDAF V2.0 web application interface. At the top, there is a navigation menu with 'Accueil', 'Etablissements', 'Déclarations', 'Restitutions', and 'Personnalisation ?'. Below this, a breadcrumb trail reads 'Accueil > Initialiser une déclaration'. The main content area is divided into two sections: 'Etablissement' and 'Déclaration'. In the 'Etablissement' section, there are three buttons: 'Rechercher', 'Initialiser', and 'Importer'. The 'Initialiser' button is highlighted. Below these buttons, there is a form with a 'Numéro Agence' field and a 'Rechercher' button. A yellow tooltip box points to the 'Initialiser' button, containing the text: 'Cet écran déclenche l'initialisation d'une déclaration d'auto surveillance.' In the 'Déclaration' section, there is a form with the following fields: 'Raison Sociale' (value: '_Test GIDAF'), 'Nom Usuel' (value: '_Test GIDAF'), 'Commune' (value: '88000 - EPINAL'), 'Catégorie' (dropdown menu with 'Auto surveillance' selected), 'Mois de déclaration' (dropdown menu with 'Mai' selected), and 'Année de déclaration' (dropdown menu with '2010' selected). At the bottom of the form, there are three buttons: 'Déclarer en ligne', 'Déclarer sous Excel', and 'Déclarer EDILABO'.

Figure 10: effectuer une déclaration

Il existe 2 moyens pour effectuer une déclaration :

- L'import de données dans un fichier (Excel ou EDILABO),
- La saisie en ligne sur un tableur (déclarer en ligne).

Déclarer en ligne : permet la saisie pour l'autosurveillance, les contrôles externes, et la surveillance RSDE.

Déclarer sous Excel : permet la saisie pour l'autosurveillance et les contrôles externes.

Déclarer EDILABO : permet la saisie pour la surveillance RSDE.



L'import d'une déclaration d'autosurveillance ne peut se faire qu'au format XLS. L'import du suivi RSDE ne peut se faire qu'au format EDILABO (XML).

Après avoir cliqué sur le menu « Déclaration/Initialiser » on doit valider le numéro GIDIC ou Agence de l'établissement en cliquant sur « rechercher »:

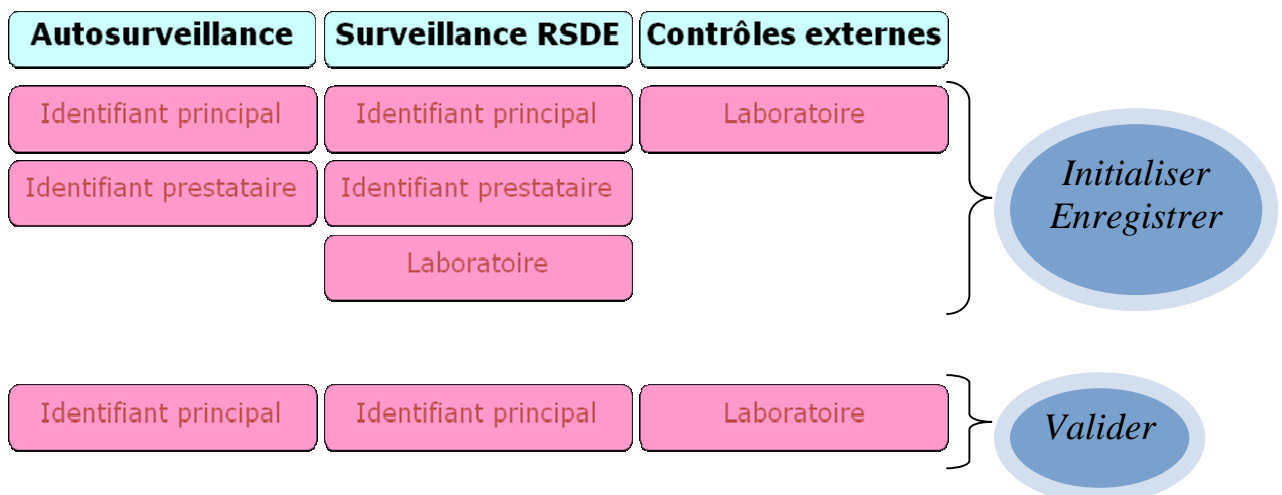
Figure 11: identification de l'établissement

Les options possibles pour l'établissement concerné s'affichent.

L'utilisateur est invité à choisir la période sur laquelle il souhaite faire sa déclaration, et la catégorie de la déclaration. (Autosurveillance, RSDE, contrôle externe... par exemple).

Figure 12: Initialiser une déclaration

Les catégories de déclaration dépendent du profil de l'utilisateur tel que le précise le schéma suivant :



4.2.2 Déclaration en ligne



Dans le cas d'une déclaration en ligne, dans les cellules Résultat fraction analysée, Incertitude, Valeur (limite de quantification) et Incertitude (limite de quantification), seuls des nombres décimaux (si le nombre est un entier, la virgule n'est pas obligatoire) sont autorisés.

Déclaration en ligne - Autosurveillance :

Dans le cadre d'une déclaration en ligne d'autosurveillance chaque paramètre est saisi dans le tableur en ligne. Dans le cas d'une valeur hors norme ou dans le cas d'une absence de valeur dans l'intervalle de temps attendu, il est obligatoire de saisir un commentaire pour pouvoir valider sa déclaration dans le fichier excel ET dans l'onglet « Général » de l'application.

Saisie en ligne d'une déclaration d'auto-surveillance

Général Point de surveillance 620001 test_sortie station

Pièce jointe

Pièce jointe actuelle : Aucune.

Pièce jointe à télécharger :

Nombre de jours de production :

Nombre de jours de rejet :

Commentaires

Motif de la non conformité (Valeurs limites et/ou fréquences analysées) :

Nature de la non conformité (Valeurs limites et/ou fréquences analysées) :

Mesure d'anticipation :

Saisie en ligne d'une déclaration d'auto-surveillance

Général Point de surveillance 620001 test_sortie station

Période de Surveillance :

Paramètre	(1314) DCO	
Fréquence	Mensuelle	
Unité	mg(O2)/L	
Jour	Concentration	Commentaires
dimanche 01		
lundi 02		
mardi 03		
mercredi 04		
jeudi 05		
vendredi 06		
samedi 07		
dimanche 08		
lundi 09		
mardi 10		
mercredi 11		
jeudi 12		
vendredi 13		
samedi 14		
dimanche 15		

Déclaration en ligne - RSDE :

Général Point de surveillance 620001

[Synthèse de l'analyse](#) - [Conditions de prélèvement et d'analyse](#) - [Résultat de l'analyse](#)

Résultat de l'analyse

Code	Libellé	Fraction analysée	Unité	(*) Résultat
1552	Vol.Moy.J. - Total	Eau brute	m ³ /j	
1305	MES - Total	Eau brute	mg/L	
1314	DCO - Total	Eau brute	mg(O2)/L	
1382	Pb - Phase aqueuse	Phase aqueuse de l	µg(Pb)/L	
1382	Pb - Phase particulaire	Phase particulaire d	mg/kg	
1382	Pb - Total	Eau brute	µg(Pb)/L	

Général Point de surveillance 620001

[Synthèse de l'analyse](#) - [Conditions de prélèvement et d'analyse](#) - [Résultat de l'analyse](#)

Conditions de prélèvement et d'analyse

Identification de l'échantillon : *

Identification de l'organisme de prélèvement : * 12345678945214

Nom de l'organisme de prélèvement : * laboratoire test

Référentiel de prélèvement :

Type de prélèvement : PRELEVEMENTS

Date du dernier contrôle métrologique :

Nombre de prélèvements pour l'échantillon moyen :

Date de début du prélèvement : * 01/10/2009

Durée du prélèvement : * 0 heures

Blanc du système du prélèvement :

Blanc d'atmosphère :

Identification du laboratoire principal : * 98745214587441

Nom du laboratoire principal : * laboratoire test2

Date de prise en charge de l'échantillon : * 01/10/2009

Température de l'enceinte pendant le transport : °C

Déclaration en ligne - Contrôle externe :

Ce menu est exclusivement accessible pour les laboratoires mandatés pour effectuer un contrôle par l'inspection ou l'Agence:

Accueil > Initialiser une déclaration

Etablissement

Número GIDIC : 0062.08511

Número Agence :

Rechercher

Déclaration

Raison Sociale : _Test GIDAF

Nom Usuel : _Test GIDAF

Commune : 88000 - EPINAL

Catégorie : Contrôle externe

Contrôle inopiné :

Date du contrôle : 01/10/2009

Déclarer en ligne **Déclarer sous Excel**

Figure 13: saisir un contrôle externe

Les laboratoires peuvent faire cette déclaration en ligne ou en import Excel, tout comme les déclarations d'auto surveillance.

Accueil > Recherche > Résultats > Edition déclaration Auto-surveillance

Synthèse établissement

- Raison sociale / Nom usuel : [Test GIDAF / Test GIDAF](#)
- Adresse : rue xxxxxx - 88000 - EPINAL
- Commune : 88000 - EPINAL
- Numéro GIDIC / Agence : 0062.08511 /

Saisie en ligne d'une déclaration d'auto-surveillance

Général Point de surveillance 620001 test_sortie station

Pièce jointe
Pièce jointe actuelle : Aucune.

Nombre de jours de production : 0

Nombre de jours de rejet : 0

Commentaires
Motif de la non conformité (Valeurs limites et/ou fréquences analyses) :

Nature de la non conformité (Valeurs limites et/ou fréquences analyses) :

Mesure d'anticipation :

Enregistrer Valider Exp

Saisie en ligne d'une déclaration d'auto-surveillance

Général Point de surveillance 620001 test_sortie station

Période de Surveillance :

Paramètre	(1324) DBO5 (I.N)	(1314) DCO	
Fréquence	Journalière	Mensuelle	
Unité	mg/L	mg(O2)/L	
Jour	Concentration	Concentration	Commentaires
samedi 01			
dimanche 02			
lundi 03			

Saisie en ligne d'une déclaration d'auto-surveillance

Général Point de surveillance 620001 test_sortie station

Période de Surveillance :

Paramètre	(1382) Pb	(1324) DBO5 (I.N)	
Fréquence	Journalière	Annuelle	
Unité	µg(Pb)/L	mg(O2)/L	
Jour	Concentration	Concentration	Commentaires
jeudi 01			
Valeur Totale			
Valeur Minimum			
Valeur Moyenne			
Valeur Maximum			
Activité Saisonnière	Non	Non	
Valeur Limite Minimum			
Valeur Limite Moyenne			
Valeur Limite Maximum			

Déclaration RSDE

Accueil > Recherche > Résultats > Edition déclaration RSDE

Synthèse établissement

- Raison sociale / Nom usuel : [Test GIDAF / Test GIDAF](#)
- Adresse : rue xxxxxx - 88000 - EPINAL
- Commune : 88000 - EPINAL
- Numéro GIDIC / Agence : 0062.08511 /

Saisie en ligne d'une déclaration de surveillance RSDE

Général Point de surveillance 620001

[Synthèse de l'analyse](#) - [Conditions de prélèvement et d'analyse](#) - [Résultat de l'analyse](#)

Résultat de l'analyse

Code	Libellé	Fraction analysée	Unité
1552	Vol.Moy.J. - Total	Eau brute	m3/j
1305	MES - Total	Eau brute	mg/L
1314	DCO - Total	Eau brute	mg(O2)/L
1314	DCO - Total	Eau brute	mg(O2)/L
1382	Pb - Phase aqueuse	Phase aqueuse de l	µg(Pb)/L
1382	Pb - Phase particulaire	Phase particulaire de	mg/kg
1382	Pb - Total	Eau brute	µg(Pb)/L

Saisie en ligne d'une déclaration de surveillance RSDE

Général Point de surveillance 620001

[Synthèse de l'analyse](#) - [Conditions de prélèvement et d'analyse](#) - [Résultat de l'analyse](#)

Conditions de prélèvement et d'analyse

Identification de l'échantillon : *

Identification de l'organisme de prélèvement : * 12345667888888

Nom de l'organisme de prélèvement : * gnhdhf

Référentiel de prélèvement :

Type de prélèvement : PRELEVEMENTS

Date du dernier contrôle métrologique :

Nombre de prélèvements pour l'échantillon moyen :

Date de début du prélèvement : * 04/05/2010

Durée du prélèvement : * 0 heures

Blanc du système du prélèvement :

Blanc d'atmosphère :

Identification du laboratoire principal : * 12345667888888

Nom du laboratoire principal : * ghdfhdgh

Date de prise en charge de l'échantillon : * 04/05/2010


Température de l'enceinte pendant le transport : °C


La dernière colonne « commentaire » doit être obligatoirement remplie dans le cas où le paramètre n'est pas saisi ou dans le cas où la valeur est supérieure au maximum autorisé.

À l'issue de la saisie, il faut « Enregistrer » les valeurs entrées.



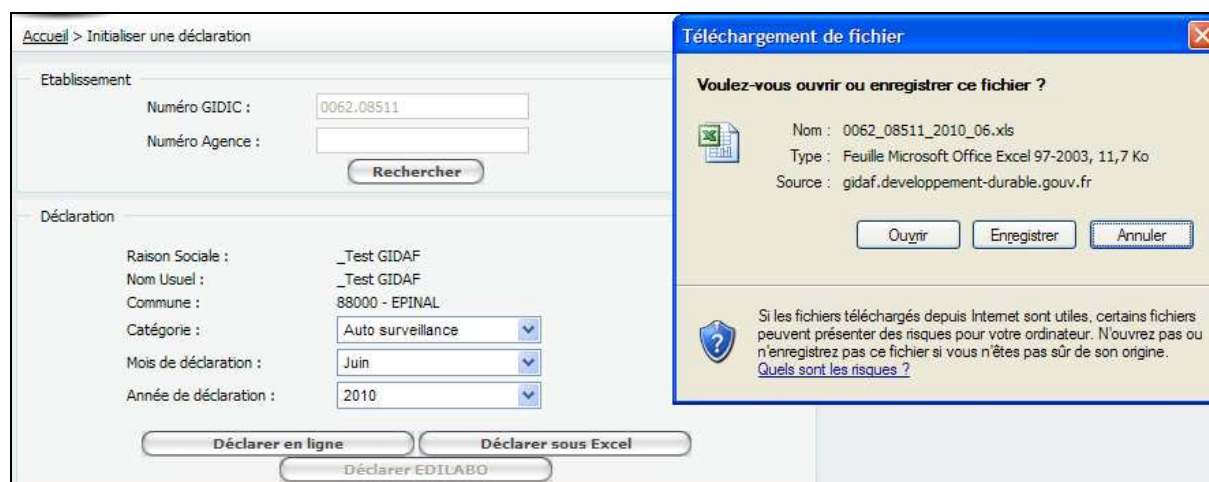
Figure 14: options possibles à l'issue d'une saisie

 L'industriel, responsable des valeurs déclarées est à ce titre le seul à pouvoir « Valider » une déclaration (c'est-à-dire la transmettre à l'inspection). Une fois validée la déclaration ne peut plus être modifiée. Dans l'hypothèse où les valeurs doivent être changées, l'industriel devra faire une demande d'invalidation auprès de l'inspection.

 Une exception existe : un laboratoire peut valider une déclaration, si et seulement si il s'agit d'un contrôle externe, ordonné par l'Inspection ou l'agence.

4.2.3 Déclarer sous format Excel ou EDILABO – Obtenir le fichier à renseigner

Le bouton « déclarer sous Excel » permet de télécharger le masque vide Etablissement/points de surveillance à remplir et à charger ensuite.



LIC1		Déclaration du :	
1	Déclaration du :	01/06/2010	
2	Type de déclaration :	Auto surveillance	
3			
4	Numéro GIDIC :	0062.08511	
5	Numéro Agence :		
6	Code SIRET :	12547896325478	
7	Nom Usuel :	_Test GIDAF	
8	Nature de la non-conformité (Valeurs limites et/ou fréquences analysées) :		
9	Mesure d'anticipation :		
10	Motif de la non-conformité (Valeurs limites et/ou fréquences analysées) :		

Figure 15: effectuer une déclaration d'autosurveillance au format XLS



Le fichier XLS rempli pourra être importer dans GIDAF selon la rubrique « Import » suivante.

Dans le cas d'une « Surveillance RSDE », le format attendu est EDILABO obligatoirement. Dans ce cas, les champs « Date du contrôle, Nom de l'organisme de prélèvement, Numéro SIRET de l'organisme de prélèvement, Nom du laboratoire, Numéro SIRET Laboratoire » sont attendus.



De la même manière, un fichier GIDAF est téléchargé, qui sera rempli par le laboratoire et réinjecté sous GIDAF. La règle est la suivante :

- un laboratoire initialise une déclaration RSDE EDILABO XML via l'outil GIDAF,
- ce même laboratoire saisit les résultat RSDE via son outil dans le fichier XML généré par GIDAF contenant donc les points de surveillance et les paramètres suivis RSDE de l'établissement,
- ce même laboratoire enregistre les résultats d'analyse de l'établissement dans son outil et génère le fichier XML de résultat,
- ce fichier XML résultat peut alors être importé dans GIDAF.

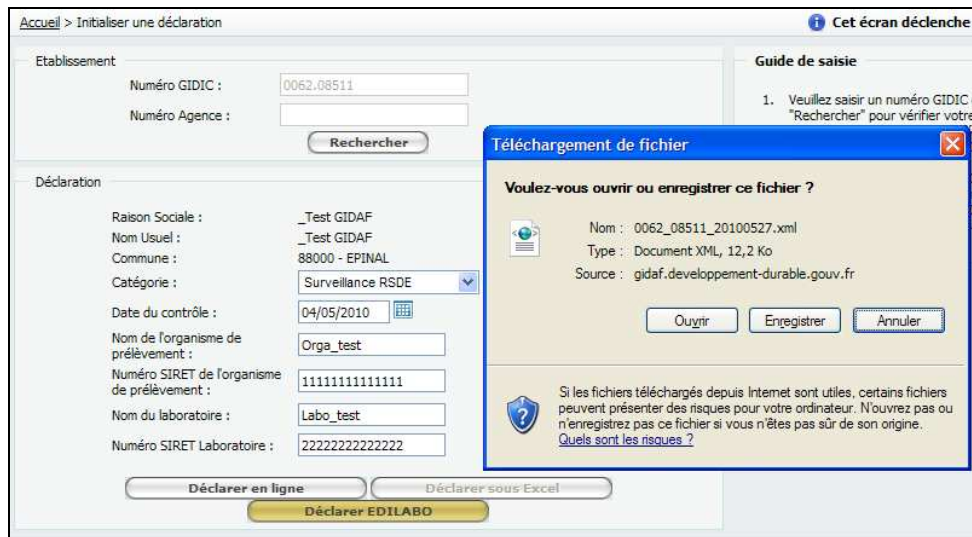



Figure 16: effectuer une surveillance RSDE au format EDILABO

Pour les déclarations RSDE, le fichier est au format XML.

```

<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" ?>
- <COM_LABO xmlns="http://xml.sandre.eaufrance.fr/scenario/com_lab0/1" xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance">
- <Scenario>
  <CodeScenario>COM_LABO</CodeScenario>
  <VersionScenario>1</VersionScenario>
  <NomScenario>Echanges informatises entre laboratoires et commanditaires</NomScenario>
- <Emetteur>
  <CdIntervenant schemeAgencyID="SIRET">12547896325478</CdIntervenant>
  </Emetteur>
- <Destinataire>
  <CdIntervenant schemeAgencyID="SIRET">2222222222222</CdIntervenant>
  </Destinataire>
</Scenario>
- <Intervenant>
  <CdIntervenant schemeAgencyID="SIRET">12547896325478</CdIntervenant>
  <NomIntervenant>_Test GIDAF</NomIntervenant>
</Intervenant>
- <Intervenant>
  <CdIntervenant schemeAgencyID="SIRET">2222222222222</CdIntervenant>
  <NomIntervenant>Labo_test</NomIntervenant>
</Intervenant>
- <Intervenant>
  <CdIntervenant schemeAgencyID="SIRET">11111111144141</CdIntervenant>
  <NomIntervenant>Etab_prelev_test</NomIntervenant>
</Intervenant>
- <StationPrelevement>
  <CdStationPrelevement schemeAgencyID="6">1500</CdStationPrelevement>
  <LbStationPrelevement>_Test GIDAF</LbStationPrelevement>
- <Commune>
  <CdCommune>88160</CdCommune>
  <LbCommune>EPINAL</LbCommune>
</Commune>
- <LocalPrelevement>
  <CdLocalPrelevement schemeAgencyID="10">1903</CdLocalPrelevement>
  <LbLocalPrelevement>Point de surveillance 620001</LbLocalPrelevement>
</LocalPrelevement>
- <LocalPrelevement>
  <CdLocalPrelevement schemeAgencyID="10">1904</CdLocalPrelevement>
  <LbLocalPrelevement>test_sortie station</LbLocalPrelevement>
</LocalPrelevement>
</StationPrelevement>
- <Demande>
  <CdDemandeCommanditaire>4870</CdDemandeCommanditaire>
- <Commanditaire>
  <CdIntervenant schemeAgencyID="SIRET">12547896325478</CdIntervenant>
  
```

Figure 17: le format XML EDILABO

 Le fichier EDILABO rempli par le laboratoire doit être obligatoirement produit initialement par GIDAF par le biais décrit ici.

Un document de spécifications du fichier de demande généré par GIDAF au format EDILABO intégrant les spécificités liées à l'action RSDE est disponible sur la page d'accueil du site <http://rsde.ineris.fr>.

4.2.4 Déclarer sous format Excel ou EDILABO – Restituer le fichier renseigné

Par le menu « Déclaration/Importer » on peut charger le fichier XLS :



The screenshot shows a dialog box titled "Import d'une déclaration". It contains a dropdown menu for "Catégorie" with the selected value "Auto surveillance ou contrôle externe unitaire". Below it is a text input field for "Déclaration au format XLS" and a "Parcourir..." button. At the bottom center is an "Importer" button.

Figure 18: import de fichier pour une déclaration

4.2.5 Les contrôles de cohérence sur les déclarations

Les contrôles de cohérence sur les déclarations sont les suivants :

Les **contrôles de cohérence**: par exemple $1 < \text{pH} < 14$; valeurs numériques....

Les **contrôles de complétude** à l'enregistrement et à la validation (champs obligatoires de la déclaration)

Les **contrôles réglementaires** à la validation. Tout dépassement d'une donnée réglementaire ou le non respect d'une fréquence d'analyse doivent être dûment justifiés (*colonne « commentaire » et onglet général*). Sinon ces éléments non justifiés apparaissent dans la liste des incohérences.



Pour pouvoir valider une déclaration, la liste des incohérences doit être vide.

5 La restitution et l'exploitation des données (Inspection - Agences)

Les membres de l'Inspection ou les Agences disposent de plusieurs fonctionnalités dédiées à l'exploitation des données,

La recherche d'un établissement, accessible par le menu « Etablissement/Rechercher »

The screenshot shows the Gidaf web application interface for searching establishments. The page title is "Gidaf" and the navigation menu includes "Accueil", "Etablissements", "Déclarations", "Export", "Restitutions", and "Personnalisation ?". The search criteria are divided into two sections: "Critères géographiques" and "Critères de rejet" on the left, and "Critères d'établissement" on the right. The "Critères géographiques" section includes dropdown menus for "Région" (set to "ILE-DE-FRANCE"), "Département" (set to "Sélectionnez un département"), "Commune" (set to "Sélectionnez une commune"), and "Code Service" (set to "G95-4 : 95-4 Air / Ouest 95"). The "Critères de rejet" section includes dropdown menus for "Bassin" (set to "Sélectionnez un Bassin"), "Cours d'eau" (set to "Sélectionnez un cours d'eau"), "Ouvrage d'épuration" (set to "Sélectionnez un ouvrage d'épuration"), and "Masse d'eau" (set to "Sélectionnez une masse d'eau"). The "Critères d'établissement" section includes dropdown menus for "Etat de l'activité" (set to "En fonctionnement") and "Géré par" (set to "Indifférent"), and text input fields for "Raison Sociale", "Nom Usuel", "Numéro GIDIC", "Numéro Agence", "Numéro SIRET", and "Code NAF". At the bottom of the search form are two buttons: "Rechercher" and "Réinitialiser".

Figure 19: recherche d'un établissement

La recherche d'une déclaration, accessible par le menu « Déclaration/Rechercher » :

The screenshot shows the Gidaf web application interface for searching declarations. The page title is "Gidaf" and the navigation menu includes "Accueil", "Etablissements", "Déclarations", "Export", "Restitutions", and "Personnalisation ?". The search criteria are listed under "Critères de déclaration" and include dropdown menus for "Mois de déclaration" (set to "Tous"), "Année de déclaration" (set to "2010"), "Catégorie" (set to "Indifférent"), "Etat" (set to "Indifférent"), and "Contrôle inopiné" (set to "Indifférent").

Figure 20: recherche d'une déclaration

Le suivi des transmissions, accessible par le menu « Restitutions/Suivi des transmissions » :

Accueil > Suivi des transmissions

Cette restitution permet de suivre les transmissions des déclarations

Suivi des transmissions

Mois : Mai Année : 2010

Valider

Liste des transmissions

La recherche a retourné plus de 2799 résultat(s), seuls les premiers résultats sont affichés.

Raison Sociale	Nom Usuel	Num. Gdic	Num. Agence	Service	Commune	Cadre de surveillance	Type déclaration	Etat déclaration	Utilisateur
	les	0062.00104	02.0001384	MM2	CHAMPIGNOUILLES	AP n° 1998-108	Auto-surveillance	Enregistré	0062.00104
	les	0062.00104	02.0001384	MM2	CHAMPIGNOUILLES	AP n° 1998-108	Auto-surveillance	Enregistré	0062.00104
	les	0062.00104	02.0001384	MM2	CHAMPIGNOUILLES	AP n° 1998-108	Auto-surveillance	Enregistré	0062.00104
	les	0062.00104	02.0001384	MM2	CHAMPIGNOUILLES	AP n° 1998-108	Auto-surveillance	Enregistré	0062.00104
	les	0062.00104	02.0001384	MM2	CHAMPIGNOUILLES	AP n° 1998-108	Auto-surveillance	Validé	0062.00104
	les	0062.00104	02.0001384	MM2	CHAMPIGNOUILLES	AP n° 1998-108	Auto-surveillance	Inchabé	0062.00104
	les	0062.00104	02.0001384	MM2	CHAMPIGNOUILLES	AP n° 1998-108	Auto-surveillance	Enregistré	0062.00104
	les	0062.00104	02.0001384	MM2	CHAMPIGNOUILLES	AP n° 1998-108	N/A	Absent	Absent
		0062.00307	02.0004224	MM2	LANEUVILLE-DEVANT-NANCY	AP n° 1998-425	Auto-surveillance	Inchabé	0062.00307_pre
		0062.00307	02.0004224	MM2	LANEUVILLE-DEVANT-NANCY	AP n° 1998-425	N/A	Absent	Absent
		0062.00328	02.0004638	MM4	LEVY	AP n° 2005/277	N/A	Absent	Absent
MAGES ET RICH	0062.01021	02.0012077	MO11	BENESTROFF	AP n°2009-00ED/IC-39+	Auto-surveillance	Inchabé	passera	
MAGES ET RICH	0062.01021	02.0012077	MO11	BENESTROFF	AP n°2009-00ED/IC-39+	Auto-surveillance	Inchabé	passera	
MAGES ET RICH	0062.01021	02.0012077	MO11	BENESTROFF	AP n°2009-00ED/IC-39+	Auto-surveillance	Inchabé	0062.01021.PRE	
MAGES ET RICH	0062.01021	02.0012077	MO11	BENESTROFF	AP n°2009-00ED/IC-39+	Auto-surveillance	Inchabé	0062.01021.PRE	

Figure 21: suivi des transmissions

Le suivi des relances accessible par le menu « Restitutions/Suivi des relances »

Accueil > Suivi des relances

Cette restitution permet de suivre la relance des paramètres suivis conformément aux fréquences de transmissions prévues

Période de relance

Mois : Mai Année : 2010

Valider

Liste des relances

La recherche a retourné plus de 300 résultat(s), seuls les premiers résultats sont affichés.

Raison Sociale	Num. Gdic	Num. Agence	Commune	Date Relance	Message
	0067.00437		RI	05/05/2010	Il n'existe aucun élément de mesure pour le paramètre Volume moyen journalier suivi au travers du point de sur
	0067.00437		RI	05/05/2010	Il n'existe aucun élément de mesure pour le paramètre Potentiel en Hydrogène (pH) suivi au travers du point de
	0067.00437		RI	05/05/2010	Il n'existe aucun élément de mesure pour le paramètre Chrome hexavalent suivi au travers du point de surveilla
	0067.00437		RI	05/05/2010	Il n'existe aucun élément de mesure pour le paramètre Chrome trivalent suivi au travers du point de surveillance
	0067.00437		RI	05/05/2010	Il n'existe aucun élément de mesure pour le paramètre Zinc suivi au travers du point de surveillance STEP interne
	0067.00437		RI	05/05/2010	Il n'existe aucun élément de mesure pour le paramètre Nickel suivi au travers du point de surveillance STEP inter
	0067.00437		RI	05/05/2010	Il n'existe aucun élément de mesure pour le paramètre Cuivre suivi au travers du point de surveillance STEP inte

Figure 22: suivi des relances

Le bilan des contrôles externes, accessible par le menu « Restitutions/Suivi des contrôles externes »

Accueil > Suivi des contrôles externes

Cette restitution permet de suivre les contrôles externes opérés sur une période donnée

Suivi des contrôles externes

Période de début : Mai 2009

Période de fin : Mai 2010

Région : Sélectionnez une région

Département : Sélectionnez un département

Commune : Sélectionnez une commune

Valider Annuler

Liste des contrôles externes

La recherche a retourné 396 résultat(s).

Sélection	Num. Gdic	Num. Agen	Nom Usuel	Raison Sociale	Commune - Code po	Département	Région	Service	Producteur de la
<input type="checkbox"/>	0057.01377	02.0014752	ENTREMONT - MONTIGNY	ENTREMONT - MONTIGNY	VAL-DE-MEUSE	HAUTE-MARNE	CHAMPAGNE-AI	S21	38236838900021
<input type="checkbox"/>	0062.01828	02.0037035	L.N.U.F SARREBOURG (ex NICOLAIT)	L.N.U.F SARREBOURG	SARREBOURG	MOSELLE	LORRAINE	MO11	32238709300030
<input type="checkbox"/>	0062.02356	02.0021519	FROMAGERIE DE NEUFCHATEAU	FROMAGERIE DE NEUFCHATEAU	NEUFCHATEAU	VOSGES	LORRAINE	V3	32238709300030
<input type="checkbox"/>	0062.04579	02.0015283	PROGILOR BOUVART	PROGILOR BOUVART	CHARNY-SUR-MEUSE	MEUSE	LORRAINE	DSV55	32238709300030
<input type="checkbox"/>	0062.07526	02.0015542	FROMAGERIE HENRI HUTIN	FROMAGERIE HENRI HUTIN	DIEUE-SUR-MEUSE	MEUSE	LORRAINE	B1	32238709300030
<input type="checkbox"/>	0062.02229	02.0019879	PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE	PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE	ETIVAL-CLAIREFONTAINE	VOSGES	LORRAINE	V2	32238709300030
<input type="checkbox"/>	0062.00539	02.0008350	SAINT GOBAIN PAM (usine et crassier)	SAINT GOBAIN PAM (usine)	PONT-A-MOUSSON	MEURTHE-ET-M	LORRAINE	MM2	49064639500015
<input type="checkbox"/>	0062.01812	02.0036953	LEACH INTERNATIONAL EUROPE S.A	LEACH INTERNATIONAL EUROPE S.A	SARRALBE	MOSELLE	LORRAINE	MO10	49064639500015

Figure 23: suivi des contrôles externes

6 La restitution et l'exploitation des données

Le Module de Restitutions permet de visualiser et d'imprimer des rapports :

- Restitution périodique,
- Suivi des transmissions des données d'auto surveillance
- Suivi des relances,
- Suivi des contrôles externes,
- Bilan des incohérences SIRET.

Les différents types de restitutions sont :

- Restitution périodique : tableaux de bord dédiés à un établissement, permettant notamment de visualiser graphiquement le respect des données règlementaires sur une période donnée (mensuelle, trimestrielle, ... annuelle).
- Suivi des transmissions de déclarations : Affiche trois listes d'établissements :
 - Etablissements n'ayant aucune déclaration sur une période donnée,
 - Etablissements ayant des déclarations en retard (non validées) sur une période donnée,
 - Etablissements ayant des déclarations validées.
- Suivi des relances : restitution permettant aux services de l'inspection de visualiser synthétiquement les établissements n'ayant pas respecté les périodes de transmissions des paramètres règlementaires auxquels ils sont soumis.
- Bilan des incohérences SIRET : restitution affichant les éventuelles incohérences détectées dans le système concernant la présence d'un même numéro SIRET pour plusieurs établissements.
- Suivi des contrôles externes : restitution permettant le suivi des contrôles externes ou pour une période donnée.

Restitutions périodiques


Le menu « Restitutions/Restitution périodique » permet d'accéder pour un établissement aux paramètres suivis.

Ce module permet de présenter des tableaux de bord synthétiques sur le respect des données règlementaires d'un établissement. La restitution périodique se décompose en trois étapes :

- Etape 1 : choix de l'établissement à observer.
- Etape 2 : Choix des données de restitution
- Etape 3 : Visualisation des données.



Toutes les restitutions sont calendaires, limitées à l'année en cours.

 Le mois sélectionné dans une restitution ne correspond pas au premier mois de la restitution. En effet, si l'on choisit le mois de « Aout » pour une fréquence de restitution « Mensuelle » et une durée sur un « Trimestre » la période affichée sera « Juillet – Août – Septembre » correspondant au troisième trimestre calendaire.

L'utilisateur choisit parmi ses critères de restitution la fenêtre de temps, et peut choisir de suivre un ou des paramètres. Dans l'exemple suivant un paramètre est choisi :

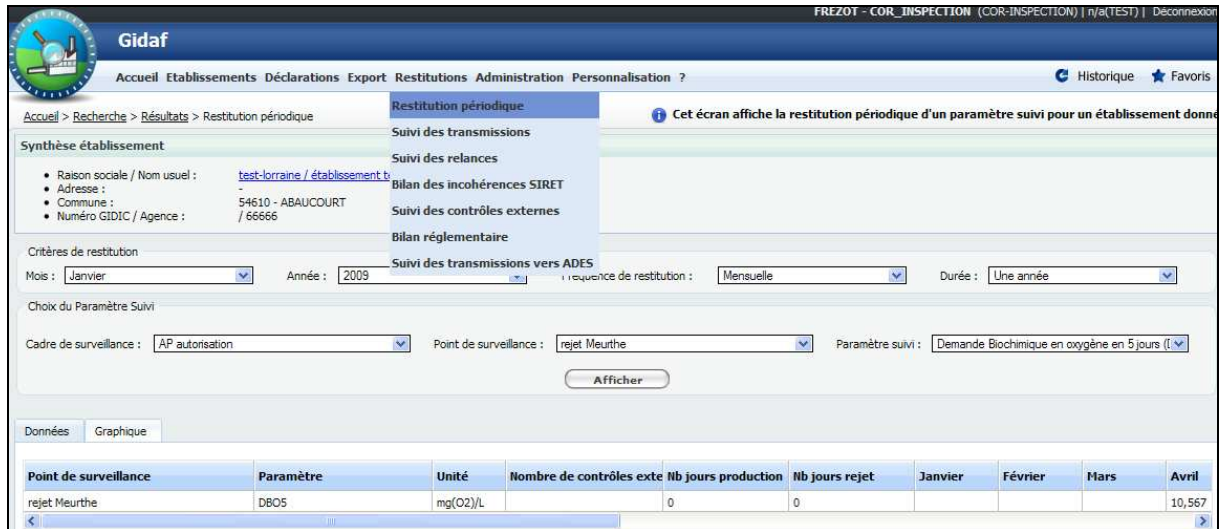


Figure 24: restitution périodique

On peut aussi visualiser par l'onglet « Graphique » l'évolution du paramètre avec le temps.

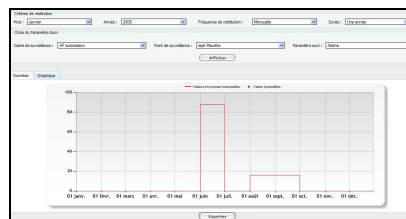


Figure 25: graphique accessible en restitution

Le suivi peut être extrait au format XLS à travers le bouton « exporter ».

Le bilan réglementaire :

Accessible au travers du menu général, le bilan réglementaire permet la restitution destinée à fournir un état de la conformité des rejets au regard de l'ensemble des prescriptions réglementaires saisies dans la structure de surveillance:

- Fréquences analyses
- Fréquences de transmission
- Données réglementaires
- Contrôles externes



Figure 26: effectuer un bilan réglementaire

L'onglet « données réglementaires » restitue le bilan réglementaire des paramètres choisis.

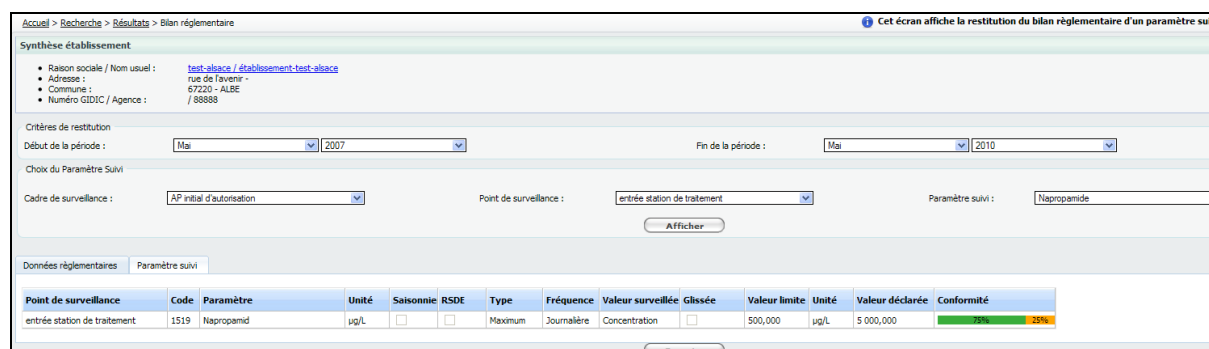



Figure 27: bilan sur un paramètre

L'onglet « paramètre suivi » restitue la conformité de manière plus fine (par fréquence d'analyse, de transmission, par respect des contrôles externes).



Somme des flux mensuels déclarés : un problème sera corrigé dans l'année 2010. Les flux mensuels calculés dans la restitution ne comptabilisent que les jours de mesure et non pas la totalité des jours où il y a eu rejet mais pas de mesure.

Bilan des incohérences de codes Siret

Cette restitution affiche les éventuelles incohérences détectées dans le système concernant la présence d'un même numéro SIRET pour plusieurs établissements.

7 Relance

Les mails de relance sont adressés comme suit :

- À l'exploitant lors de la **validation d'une déclaration** « d'auto surveillance » ou « Surveillance RSDE »
- À l'inspection, avec copie à l'exploitant lors de la « **demande d'invalidation** » d'une déclaration
- A l'exploitant, avec copie à l'inspection, lors de la **validation d'un contrôle externe** par un laboratoire (*en cours de développement à la date de présentation*)
- A l'exploitant, avec copie à l'inspection, lors d'une **relance** pour non respect des fréquences de transmission d'un ou plusieurs paramètre(s)
- A l'INERIS, avec copie à l'exploitant, lors de la validation d'une déclaration « surveillance RSDE » qui ne respecte pas les critères techniques de la circulaire RSDE (05/01/2009)

Non respect des périodes de transmission :

L'application GIDAF effectue un traitement automatique en début de chaque mois.

Les établissements sont relancés pour non transmission des analyses à échéance + 5 jours.

Exemple: un paramètre à **transmission mensuelle** sera relancé au début du mois de **mars** pour les résultats du mois de **janvier**

La transmission se fait à l'aide d'un **unique mail** contenant l'ensemble des paramètres dont la fréquence n'est pas respectée.

La relance est unique pour une période donnée.

Techniquement la relance se fait pour tous les établissements GIDIC dont les paramètres:

- ne possèdent pas de suivi saisonnier,
- ne sont pas RSDE car les relances se font pour les déclarations d'auto-surveillance,
- ont pour fréquence de transmission "Mensuelle", "Trimestrielle" ou "Annuelle",
- sont suivis obligatoirement par l'inspection.



Dans la version actuelle de GIDAF les établissements "Non soumis à Auto-surveillance" peuvent être relancés. Cela sera corrigé dans les versions ultérieures.